

**Motion du 29 octobre 2014 de Mmes et MM. Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Pascal Holenweg, Javier Brandon, Laurence Fehlmann Rielle, Corinne Goehner-Da Cruz et Annina Pfund: «A quand un Conseil municipal sans papier?»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2018,  
dans le rapport M-1156 A)

*MOTION*

*Exposé des motifs*

Les parlements de Winterthur et de Bâle-Ville ont décidé de réduire l'envoi papier d'objets traités en séance plénière et en commission aux conseillères et conseillers municipaux et député-e-s. Winterthur a choisi la version radicale en envoyant tous les objets électroniquement (à part certains plans nécessaires en commission de l'aménagement ou des travaux), tandis que Bâle-Ville commence par une démarche plus souple. Elle envoie la version électronique des objets uniquement à celles et ceux qui le désirent tout en les mettant à disposition au format pdf selon leur ordre de traitement en séance plénière ou en commission.

Considérant le fait:

- que le troisième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale sera voté d'ici peu, qu'est mentionnée dans le rapport de commission PR-1065 A «l'arrivée en masse des tablettes» et que cela offre une très belle opportunité de réflexion quant à la gestion de l'information sur papier;
- qu'une gestion électronique des objets à traiter en commission ou en séance plénière correspond à une nouvelle manière de travailler qui sera bénéfique pour l'environnement et pour les finances de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les plus brefs délais un plan d'action pour proposer aux élu-e-s qui le souhaitent un Conseil municipal «sans papier», à l'instar du parlement de Winterthur ou Bâle-Ville.